



ASSOCIATION DE LA LOI DU 1ER JUILLET 1901 « TEAM KOTO »

RÈGLEMENT DU SUMMER RIDE 2025

VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs:

- Son permis de conduire.
- L'autorisation du propriétaire si celui-ci n'est pas à bord.
- Les pièces afférentes au véhicule engagé : carte grise, attestation d'assurance et vignette du contrôle technique en cours de validité pour les véhicules y étant soumis.

VÉRIFICATIONS TECHNIQUES

Tous les véhicules doivent être en accord avec la réglementation de leur pays d'immatriculation.

Les organisateurs pourront effectuer, sur les véhicules engagés, des vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants:

- Vérification des niveaux de liquide de freins et d'huile
- Vérification de fixation de la batterie
- Vérification de l'éclairage et des essuie-glaces qui doivent être en conformité avec le code de la route.
- Présence: cric, roue de secours/kit de gonflage, d'un triangle de sécurité pour les véhicules dépourvus de feux de détresse, ainsi que de gilets jaunes.

Les participants sont responsables de leur approvisionnement en essence, huile et eau.

En raison de la nature de cette manifestation les véhicules qui auront subi des modifications, devront être ramenés à une hauteur raisonnable, permettant de passer les ralentisseurs routiers sans entraver le bon déroulement de l'organisation de la balade.

DOMMAGES ET VOLS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les dommages ou vols survenus aux véhicules garés et son contenu sur les points de rassemblement, de tout élément exposé dans le cadre de la manifestation et pour tout dommage matériel/corporels survenu sur le parcours.

LIEUX ET ENVIRONNEMENT

Les organisateurs et les participants sont responsable de l'état des lieux qui nous accueils. Pour cela, nous demandons d'éliminer les déchets dans des points collectes ou d'utiliser les poubelles disposées par l'association. Les toilettes mises à notre disposition doivent rester propre. Un état des lieux sera effectué avant et après notre départ.

CIRCULATION - ASSISTANCE

Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse. Les participants devront se conformer aux consignes des organisateurs. Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par les organisateurs mais par le conducteur verbalisés et de ses passagers.

En cas de panne, le conducteur se signalera de manière claire et précise aux autres participants au moyen de feux de détresse et/ou de son triangle de sécurité si son véhicule présente un danger pour les autres participants ou les usagers de la route.

Tout participants ayant quitté le parcours pour des raisons techniques devra le signaler à l'organisation pour éviter des recherches inutiles.

SÉCURITÉ

Tout abus d'alcool et drogues par le conducteur est prohibé lors de la manifestation.

En cas d'INCIDENT MINEUR: dirigez-vous vers Christopher IZOL (PousseMouss), président de l'association « TEAM KOTO ». Si vous êtes dans l'incapacité de vous diriger vers cette personne, merci de la contacter au 0611560718 et/ou dirigez-vous vers un des organisateurs :

- Christopher IZOL (PousseMouss – 0611560718)
- Jérémy HELIAS (Pas d'bol – 0635521652)
- Julien LEROUX (Ju' - 0698836816)
- Maëva CUZON (0612579011)
- Cassandra CAMUS (Cassie - 0667022895)
- Maella KERVEVAN (Maella - 0607955290)

L'association « TEAM KOTO » a en sa possession une trousse de premier secours.

En cas d'INCIDENT MAJEUR: composer directement le 18 (ou 112 depuis un téléphone portable) et prévenir CHRISTOPHER IZOL ou l'organisateur le plus proche de vous.

Durant le parcours, des motards seront présents pour guider les véhicules participants à l'évènement et fluidifieront le convoi. Vous pouvez donc vous diriger vers ces personnes en cas d'urgence.

Un rappel de l'attitude à adopter face un accident

L'alerte doit être rapide et précise, elle doit se faire après la protection (suppression du danger, balisage ...), et après un examen de la situation et de l'éventuelle victime, pour savoir quels éléments transmettre.

Lorsqu'une personne contacte un service d'urgence, elle doit penser à indiquer:

- **Son nom**
- **Le numéro de téléphone avec lequel vous appelez**
- **La localisation précise de l'accident avec en particulier la commune**
- **La nature du problème: malaise ou accident, ce qui s'est passé, les circonstances de l'accident**
- **Les risques résiduels éventuels** (incendie, produit chimique, route à grande circulation...)
- **Le nombre de victimes**
- **La gravité de l'état de chaque victime**
- **Les premières mesures prises et gestes effectués** (protection, gestes de premiers secours, évacuation, etc...)
- **Elle doit répondre aux questions, écouter les conseils, attendre les instructions avant de raccrocher**
- **Il ne faut jamais raccrocher avant que le service de secours contacté ne l'ait demandé**

Une fois les secours prévenus, il faut si possible revenir vers la victime pour la surveiller en attendant les secours. Certains gestes peuvent éviter l'aggravation de l'état de la victime et améliorer ses chances de survie.

APPLICATION DU RÈGLEMENT ET RÈGLES DE BONNES CONDUITES

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ADMISE en raison du caractère amical de la manifestation. Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des organisateurs, officiels, contrôleurs et autres participants.

CONCLUSION

Ce règlement permet le bon déroulement de l'évènement « SUMMER RIDE 2025 » et d'avoir la possibilité d'établir une nouvelle édition l'année suivante.

Rédigé le 15 juin 2025 à ST THOIS par:

Cassandra CAMUS

